

PAR COURRIEL

Le 27 février 2017

**Objet : Demande verbale d'accès n° 2006 12644 - Réponse**

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 24 février dernier, votre demande concernant l'autorisation et le certificat d'autorisation du 24 mai 2012 pour le 160 rue Vanier à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation, 24 mai 2012 (2 pages);
2. Autorisation, 24 mai 2012 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (3)

Longueuil, le 24 mai 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

GSC Technology Corporation  
160, rue Vanier  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J3B 3R4

N/Réf. : 7610-16-01-0157905  
400926217

Objet : Exploitation d'un système de traitement d'eau souterraine  
contaminée

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 mars 2012, reçue le 19 mars 2012 et complétée le 3 mai 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un système de traitement d'eau souterraine contaminée, situé au 160, rue Vanier à Saint-Jean-sur-Richelieu et correspondant aux lots 4 315 297 et 4 270 539 du cadastre du Québec.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « Demande d'autorisation pour la décontamination de l'eau sous un bâtiment », déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en date du 19 mars 2012, signé par monsieur Robert Farber président de la compagnie GSC Technology corporation;

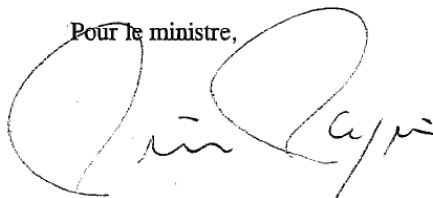
- Courriel et résultats de caractérisation transmis au MDDEP en date du 1<sup>er</sup> mai 2012, de art. 23-24 [redacted] représentante de la firme art. 23-24, concernant une demande d'information supplémentaire;
- Courriel transmis au MDDEP en date du 3 mai 2012, de art. 23-24 [redacted] représentante de la firme art. 23-24 concernant une demande d'information supplémentaire.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/JFH/lfr

Pierre Paquin  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 24 mai 2012

**AUTORISATION**

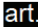
GSC Technology Corporation  
160, rue Vanier  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J3B 3R4

N/Réf. : 7610-16-01-0157905  
400926896

Objet : Installation d'un système de traitement d'eau souterraine  
contaminée

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 16 mars 2012, reçue le 19 mars 2012 et complétée le 3 mai 2012, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer les équipements décrits ci-dessous :

Un système de traitement d'eau souterraine comportant notamment un filtre à sédiments de  un système pour l'enlèvement de la phase flottante et deux filtres au charbon actif.

Ce système sera installé au 160, rue Vanier à Saint-Jean-sur-Richelieu et correspondant aux lots 4 315 297 et 4 270 539 du cadastre du Québec.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

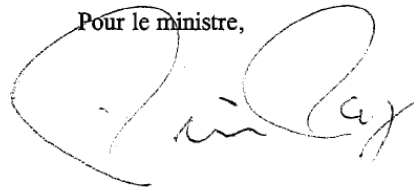
- Document intitulé « Demande d'autorisation pour la décontamination de l'eau sous un bâtiment », déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en date du 19 mars 2012, signé par monsieur Robert Farber président de la compagnie GSC Technology corporation;
- Courriel et résultats de caractérisation transmis au MDDEP en date du 1<sup>er</sup> mai 2012, de **art. 23-24** représentante de la firme **art. 23-24** concernant une demande d'information supplémentaire;
- Courriel transmis au MDDEP en date du 3 mai 2012, de **art. 23-24**, représentante de la firme **art. 23-24** concernant une demande d'information supplémentaire.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/LFR/lfr

Pierre Paquin  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie